

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Ariège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-VERGES

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : **15**

En exercice : **15**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **12/12/2022**

Date d'affichage : **22/12/2022**

Numéro Délibération :

MA-DEL-2022-025

L'an **deux mil vingt deux, le quinze décembre, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-JEAN-DE-VERGES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Monique LAYE**.

Étaient présents : Mme Monique LAYE, M. Roger SAUZET, Mme Joelle SABATIER, M. Loïc YVON, Mme Corinne GAYRARD, M. Thierry BOREL, M. Jean-Pierre BOVIO, Mme Marie-Hélène DESGUIOZ, Mme Florence DUPONT BOREL, Mme Stéphanie ORTEGA.

Étaient absents excusés : M. Daniel AUZIÉ, Mme Julie CUMINETTI, M. Philippe MUNOZ, M. Didier ROUCH, M. Philippe GUIARD.

Procurations : M. Daniel AUZIÉ en faveur de M. Roger SAUZET, Mme Julie CUMINETTI en faveur de Mme Monique LAYE, M. Didier ROUCH en faveur de Mme Joelle SABATIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Jean-Pierre BOVIO.

OBJET : Mise en place d'une vidéo protection sur le territoire de la commune. Demande de subvention de l'Etat dans le cadre du FIPD.

Fin 2021, le Conseil Municipal avait sollicité pour financer le projet de vidéo-protection sur la commune, une aide financière dans le cadre de la DETR. Pour ce projet, les services de l'Etat qui étudient la faisabilité du dossier pour informer que celui-ci peut obtenir, si il est retenu, une participation financière dans le cadre du FIPD (Fonds interministériel de Prévention de la délinquance).

Il convient donc de délibérer pour solliciter cette nouvelle aide financière. Il est précisé que ce projet est actuellement en phase de recherche de financement et que s'il était retenu, une consultation d'entreprises serait lancée selon la procédure du Code des marchés publics.

Le Conseil Municipal

Ouï: l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté en annexe.

Sollicite la participation de l'Etat dans le cadre du FIPD

Autorise Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint Jean de Verges, le 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Mme Monique LAYE

